Jean-Pierre.

COMMUNE: BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 47/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION:

11/05/2012

DATE D'AFFICHAGE:

24/05/2012

L'an deux mil douze le vingt quatre mai à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en Monsieur sous présidence séance publique la

Présents: KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila,

MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie arrivée à 19h10, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann,

Pierre,

Pierre KNEPPERT, Maire.

Alain,

RENOUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 27 Présents: 22 Votants: 26

Excusés: GRILLOT Fabienne a donné procuration à RENOUX Alain, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,

GRIFFON

GIRARD Jean-Claude,

TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel.

ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.

OBJET:

Protection Sociale Complémentaire Lancement de procédure

Monsieur Marcel MOUHOT est nommé secrétaire de séance.

SOUS-PREFECTURE

-8 JUIN 2012

MONNIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,MONTBELIARD

Vu le Décret n° 2011-1974 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, Vu la Délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du Doubs en date du 14/03/2012 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion du Doubs va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984,

prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE Transmise à la Préfecture le 24/05/12 1e.24/05/12 Publiée

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME